REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/205

Objet : Stationnement pour déménagement

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 12/11/2026 par DÉMÉNAGEMENT LOU-REY agissant pour le compte de M. BOULIN Samuel en vue d'occuper le domaine public au droit du 5 rue du Triomphe afin d'effectuer un stationnement dans le cadre d'un déménagement le 07/12/2026.
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : DÉMÉNAGEMENT LOU-REY est autorisé à occuper le domaine public au droit du 5 rue du Triomphe afin d'effectuer un stationnement dans le cadre d'un déménagement le 07/12/2026.

Article 2 : La rue du Triomphe sera fermée à la circulation des véhicules de 8h00 à 16h00 section comprise entre la rue Victor Hugo et la rue Saint-Pierre.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 16 novembre 2026

Le Maire
Barbara NETO

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC (GERS)